



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)

Fonds suisse pour le paysage FSP - Argumentaire

Dix bonnes raisons de maintenir le FSP, en bref:

- Le Fonds suisse pour le paysage FSP est un instrument d'encouragement de la Confédération indépendant de l'administration.
- Le FSP est un « bébé » du Parlement, né de sa volonté de marquer le 700^e anniversaire de la Confédération.
- Le maintien du FSP a le soutien unanime de presque tous les cantons.
- Contrairement à d'autres organisations et fondations privées, actives dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, le FSP n'intervient ni politiquement ni juridiquement.
- Depuis 1991, le FSP a pu investir quelques 145 millions de francs en faveur de plus de 2500 projets locaux et régionaux pour sauvegarder et revaloriser des paysages ruraux traditionnels dans toutes les régions du pays.
- Les fonds d'aide du FSP soutiennent les efforts entrepris en faveur des paysages traditionnels tant dans les Alpes que sur le Plateau ou dans le Jura.
- Le FSP encourage concrètement des mesures efficaces et des projets diversifiés.
- Le FSP est un instrument d'encouragement unique qui permet de lancer localement des initiatives de préservation du paysage et qui soutient souvent l'engagement bénévole sur place.
- En encourageant des projets novateurs et exemplaires, le FSP favorise l'émergence et l'adoption de nouvelles pratiques.
- Les projets soutenus par le FSP favorisent la multiplicité des biotopes, la variété végétale et animale et/ou servent à sauvegarder l'héritage culturel – deux aspects cruciaux et d'actualité: la biodiversité et l'année du patrimoine 2018!

Dix bonnes raisons – considérations plus poussées

- **Le Fonds suisse pour le paysage FSP est un instrument d'encouragement de la Confédération, indépendant de l'administration, qui reste cependant soumis à des contrôles serrés et une surveillance efficace.** Selon l'arrêté fédéral «accordant une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels» (RS 451.51), le FSP soutient des mesures concrètes qui servent à:
 - a. Protéger, préserver, entretenir ou reconstituer des paysages ruraux traditionnels;
 - b. maintenir et encourager les modes d'exploitation traditionnels et adaptés aux conditions locales;
 - c. protéger, préserver, entretenir, rénover ou reconstituer des bâtiments ou des voies de communication historiques ou d'autres éléments du paysage rural traditionnel;
 - d. informer sur la nécessité de sauvegarder et d'entretenir ces paysages.La **Commission FSP** décide de l'attribution des contributions. Elle est nommée par le **Conseil fédéral** sur proposition du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC); elle a le statut d'un organe de direction de la Confédération. Les décisions de la Commission FSP peuvent être contestées auprès du **Tribunal administratif fédéral**. Les comptes sont tenus en fonction des directives du **Contrôle fédéral des finances** qui les vérifie annuellement.
- **Le FSP est un « bébé » du Parlement – un cadeau au peuple suisse, pour le 700^e anniversaire de la naissance de la Confédération.** Contribution des parlementaires à ce jubilé, il a été conçu sur motion du Bureau des deux Chambres comme un instrument d'encouragement indépendant de l'administration, pour une durée de dix ans d'abord. Comme cet outil s'est avéré judicieux, le Conseil

national et le Conseil des Etats ont, par deux fois, prolongé sa base légale de dix ans (à noter que le Conseil fédéral avait au départ également évalué positivement ce projet, mais il avait refusé, pour des raisons strictement financières, de suivre la proposition des commissions de maintenir le FSP). Cette base légale arrive à échéance le 31.7.2021. Les moyens financiers (soit 50 millions répartis sur dix ans) seront alors aussi épuisés, le Parlement devra ainsi à nouveau se prononcer afin de déterminer si le FSP doit être prolongé.

Quelques éléments historiques : lors de la création du FSP à l'occasion du jubilé de 1991, l'idée était de lancer «une œuvre durable», sans toutefois dépasser une durée de dix ans. Mais on avait à l'époque souligné que si l'impact était positif, le fonds pourrait être par la suite prolongé voire pérennisé.

Situation actuelle : la commission compétente du Conseil des Etats (CEATE-E) a décidé le 12.1.2018 de mettre en route une initiative de commission afin de proroger le FSP pour dix ans.

→ Communiqué de presse : www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-urek-s-2018-01-12.aspx?lang=1036

→ Texte de l'initiative : www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20180401

La commission homologue du Conseil national (CEATE-N) a examiné l'initiative le 10.4.2018 et a décidé de donner suite à cette initiative par 18 voix contre 7.

→ Communiqué de presse : www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-urek-n-2018-04-10.aspx?lang=1036

La prochaine étape consistera en la préparation d'une proposition de décision que la CEATE-E soumettra au Conseil fédéral pour prise de position. Ensuite, le Conseil des États et – après une nouvelle délibération de CEATE-N – le Conseil national décideront définitivement si le FSP sera prolongé ou pas.

- **Le maintien du FSP a le soutien unanime de presque tous les cantons.** Une consultation préalable (effectuée au premier semestre 2015) concernant le plan d'action sur la Stratégie Biodiversité Suisse – une demande du Parlement – a montré que 20 cantons sur 21 approuvaient le principe d'une prolongation des bases légales du FSP pour une durée indéterminée. 17 cantons soutenaient en outre la proposition concrète d'étendre la portée des actions du FSP afin qu'il puisse contribuer à encourager la biodiversité et de lui allouer pour ce faire deux fois plus de moyens qu'auparavant. Un seul canton estimait qu'il faut renoncer à cette extension temporelle; trois cantons considéraient que la priorité n'était pas d'étendre les compétences du fonds et plaidaient en lieu et place pour une prolongation directe ou indirecte du FSP en maintenant les objectifs actuels ainsi qu'une enveloppe budgétaire suffisante. Lorsqu'il a approuvé le plan d'action le 6.9.2017, le Conseil fédéral a choisi de limiter les mesures à la période 2017-2023 – cela signifie que la prolongation du FSP pour une durée plus étendue devra de nouveau emprunter la voie parlementaire.
- **Contrairement à d'autres organisations et fondations privées, actives dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, le FSP n'intervient ni politiquement ni juridiquement.** Il ne donne aucune consigne de vote et ne fait pas de recours. En tant qu'institution de la Confédération, il se distingue clairement d'autres organisations de protection qui disposent d'un droit de recours et déploient des activités politiques. Le FSP s'engage uniquement au niveau financier et fournit des conseils en faveur de projets concrets réalisés en bénévolat. Il ne lance pas de projets lui-même, car il agit uniquement en fonction des demandes de contribution qui lui parviennent. A la différence d'autres donateurs, le FSP ne se limite pas à approuver et verser des aides financières. Les membres de la commission FSP et les employés salariés du secrétariat accompagnent les projets durant la concrétisation des mesures encouragées. Les aides consenties ne sont généralement versées que si les mesures ont été réalisées dans les règles de l'art. Le FSP n'accorde qu'exceptionnellement des fonds pour des achats de terrain et des frais de classement / mise sous protection.
- **Depuis 1991, le FSP a pu investir quelques 145 millions de francs en faveur de plus de 2500 projets locaux et régionaux pour sauvegarder et revaloriser des paysages ruraux traditionnels dans toutes les régions du pays – avec des effets positifs pour l'agriculture et d'autres activités, (tourisme, artisanat et construction) surtout dans les régions périphériques.** Grâce à la mise de fonds initiale du FSP depuis la dernière prolongation de son mandat, les investissements consentis en faveur de la beauté spécifique et de la valeur écologique des paysages ruraux traditionnels de Suisse se montent à quelques 500 millions de francs – c'est le constat de la commission du Conseil des Etats (CEATE-E) qui a analysé l'effet multiplicateur de son activité. Souvent, les projets encouragés sont bénéfiques aux activités agricoles et touristiques tout en améliorant la qualité de vie de la population autochtone et les possibilités de loisirs à proximité des zones habitées. Les entreprises locales (construction, commerces) et notamment celles qui sont actives dans le secteur de l'artisanat traditionnel, profitent

également des retombées de ces réalisations. Ainsi, le FSP épaulé l'emploi et le tissu économique, un soutien appréciable dans les régions périphériques.

- **Les fonds d'aides du FSP soutiennent les efforts entrepris en faveur des paysages traditionnels tant dans les Alpes que sur le Plateau ou dans le Jura.** Jusqu'à présent, le FSP est intervenu en majeure partie dans les cantons de montagne, au Tessin (396 contributions, au total 24 mio. CHF), aux Grisons (263 contributions, au total 17,5 mio. CHF) et en Valais (263 contributions, au total 15 mio. CHF). Ce qui s'explique par la présence de vastes richesses paysagères naturelles et les efforts consentis pour les sauvegarder. Les sommes attribuées par le FSP à ces cantons (37,4% des montants versés) sont quasi proportionnelles à leur importance territoriale (environ 38,8% du pays). Comparativement à leur surface, les cantons de St-Gall, Jura, Thurgovie, Bâle-campagne, Schaffhouse et Genève ont touché des montants FSP un tant soit peu supérieurs à la moyenne – comme le Tessin d'ailleurs. Cela montre que la localisation n'est pas un critère exclusif: les régions du Plateau et de l'Arc jurassien font également l'objet d'attention, car leurs paysages ruraux traditionnels méritent tout autant d'être valorisés par le FSP que ceux des Alpes.
- **Le FSP encourage concrètement des mesures efficaces et des projets diversifiés:** grâce au soutien du FSP, des murs en pierre sèche caractéristiques des paysages jurassiens et alpestres ont été et seront encore restaurés, comme seront replantés des vergers haute-tige, des allées d'arbres et des bosquets sur le Plateau, des châtaigneraies tessinoises redevenues sauvages seront rétablies, des bisces valaisans seront rénovés, des prairies irriguées seront remises en état et des pâturages d'alpage à l'abandon seront débroussaillés. Il y a eu et il y aura des contributions FSP pour des toits en ardoise et en tavillons, de petites renaturations de cours d'eau, pour la plantation d'arbustes et végétaux indigènes ainsi que des valorisations sous plusieurs formes qu'il serait trop long d'énumérer ici. Citons quelques réalisations exemplaires témoignant de la diversité des projets: les activités de la Fondation Seebachtal TG, l'association Erlebnisraum Tafeljura BL, celles du Réseau biotope du Grand Marais / Grosses Moos BE/FR, de l'association Pro Riet Rheintal SG, de la Fondation Valle Bavona et du Museo etnografico della Valle di Muggio.
- **Le FSP est un instrument d'encouragement unique qui permet de lancer localement des initiatives de préservation du paysage et qui soutient souvent l'engagement bénévole sur place.** A la différence d'autres instruments de soutien, qui optent pour une approche «descendante», du sommet à la base, et visent l'ensemble du territoire suisse, le FSP, institution confédérale indépendante de l'administration, privilégie une méthode «ascendante» et ne prend en considération que les demandes venues de la base et les efforts de bénévoles: il soutient de manière peu bureaucratique les initiatives lancées par des citoyennes et citoyens, des organisations et collectivités publiques qui entendent apporter une plus-value paysagère allant au-delà des obligations légales.
- **En encourageant des projets novateurs et exemplaires, le FSP favorise l'émergence et l'adoption de nouvelles pratiques.** Ainsi les projets soutenus au début de son existence ont stimulé la création d'instruments utiles aux réseaux agricoles sauvegardant les biotopes naturels. Des projets FSP ont contribué à l'émergence, voire au développement paysager, de parcs naturels régionaux (comme dans le Binntal VS). Le soutien à des projets tels que la reconstitution de châtaigneraies ont aidé à relancer la culture de la châtaigne au Sud des Alpes; l'entretien des forêts de châtaigniers est désormais soutenu par le biais de paiements directs. Et récemment, grâce à son soutien à des projets pilotes, le FSP a attiré l'attention d'un large public sur l'utilité d'agir en faveur du paysage en périphérie des agglomérations.
- **Les projets soutenus par le FSP favorisent la multiplicité des biotopes, la variété végétale et animale et/ou servent à sauvegarder l'héritage culturel – deux aspects cruciaux et d'actualité: la biodiversité et l'année du patrimoine 2018!** Selon le dernier rapport sur l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Suisse doit renforcer sa biodiversité. Ce rapport OCDE paru en novembre 2017 cite le FSP et son engagement en faveur de la sauvegarde et de l'entretien des paysages ruraux traditionnels. Le maintien du patrimoine culturel est un thème suivi dans toute l'Europe en 2018: dans le cadre de #Patrimoine2018, il s'agit de mettre tout particulièrement l'accent sur la valeur intrinsèque des paysages ruraux et culturels, le champ d'activités du FSP (voir à ce propos le Bulletin FSP n° 51: «Préserver le patrimoine culturel dans le paysage»).

www.flis-fsp.ch